

démographie et destin des sous-populations

Colloque de Liège (21-23 septembre 1981)



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE

AIDELF

AIDELF. 1983. Démographie et destin des sous-populations - Actes du colloque de Liège, septembre 1981,
Association internationale des démographes de langue française, ISBN : 2-7332-7004-4, 452 pages.

DE LA DEFINITION A LA COLLECTE DES INFORMATIONS

Patrick Festy

(Institut National d'Etudes Démographiques, France)

I. Définition des sous-populations

Au sens large on peut inclure dans les sous-populations toute partition de l'ensemble démographique nationale et étudier ainsi l'effectif des diverses classes d'âge, ou celui des catégories socio-professionnelles, la population des régions ou celle des groupes linguistiques. Bien qu'on ait préféré, pour le colloque, une acception plus restreinte, le sujet de certaines communications s'est ressenti de la difficulté de fixer une limite précise au domaine étudié. D'ailleurs, de nombreux problèmes méthodologiques sont indépendants de l'extension de ce champ.

Nous avons choisi de définir une sous-population comme un groupe d'individus ayant en commun un caractère durable, généralement culturel, religieux ou ethnique, qui lui confère une identité et des valeurs collectives différentes de celles du reste de la population. Les membres du groupe apparaissent ainsi unis par un sentiment d'appartenance à leur entité, c'est-à-dire que non seulement ils se considèrent comme appartenant à une même catégorie mais que les autres les considèrent, de l'extérieur, comme appartenant à cette catégorie. Plus concrètement, les différents individus ont entre eux une certaine communauté de comportements qui leur assure aussi une certaine spécificité par rapport aux autres sous-populations : la variance est faible à l'intérieur du groupe mais elle est forte entre le groupe et l'extérieur.

Des symptômes démographiques sont susceptibles de révéler l'existence de sous-populations : des forces centripètes qui assurent la cohésion du groupe (mariages préférentiels ou endogamie, ségrégation résidentielle, etc. . .) et la résistance à des forces centrifuges qui évite l'éclatement (transferts, assimilation, etc. . .).

Pourtant, malgré la netteté apparente de la définition, la frontière n'est pas aussi nette entre deux sous-populations que celle que la politique place entre deux pays et qui sépare donc deux "populations". La nécessité de choisir des critères parfois arbitraires montre bien l'importance de ce flou dans la définition.

II. Identification des individus appartenant à une sous-population

La détermination de ces critères doit nous permettre de passer du mot au chiffre, de la définition à la statistique. Nous les avons classés selon leur objectivité, au moins apparente, c'est-à-dire en fait selon le degré de coopération qu'ils supposent de l'enquête :

- *l'identification de type administratif permet un dénombrement sans question, à partir d'un fichier généralement tenu dans un but autre que le comptage des individus (par exemple, une liste de baptêmes ou celle des permis de séjour d'étranger), ou par l'observation d'une pratique ponctuelle (présence à un office religieux ou langue utilisée dans le formulaire du recensement). La nécessité d'introduire des critères plus ambigus peut cependant rendre imprécise une méthode qui paraissait rigoureuse, voire restrictive : par exemple quand on identifie les flamands et wallons par leur lieu de résidence, ou les juifs par leur patronyme ou quand on définit l'appartenance à une race par la couleur de la peau ;*
- *des renseignements objectifs de même nature peuvent être obtenus des intéressés par questionnaire (êtes-vous baptisé ? quelle est votre langue maternelle ? etc. . .), mais on introduit de ce fait une possibilité pour l'enquêté de résister à l'identification et d'infléchir les résultats dans une mesure qui doit dépendre en partie de son sentiment d'appartenance au groupe ;*

- on élargit cette possibilité en faisant porter les questions directement sur ce sentiment lui-même ou sur des éléments qui doivent permettre de le cerner : la religiosité, le traditionalisme, etc. . . L'individu est alors libre de se situer sur l'échelle proposée, sans possibilité de vérification par l'enquêteur ; mais celui-ci conserve la maîtrise du critère qui placera la frontière entre une sous-population et les autres ;

- on exclut ce dernier recours en proposant une auto-identification sans critère, susceptible de rejoindre le seul sentiment d'appartenance de l'individu : êtes-vous catholique, indien, noir, etc. . . ? Mais il reste toujours à l'enquêteur la possibilité de ne pas poser la question. . .

Plus généralement, la possibilité de saisir statistiquement une sous-population et la qualité des décomptes obtenus dépend de qui pose les questions et de qui y répond. En fonction de la forme de l'État par exemple, certains critères qui marquent la diversité d'une nation seront exclus des formulaires de recensement ou seront au contraire étudiés en détail : les questions linguistiques ont été bannies des formulaires belges depuis 1947 et celles sur la langue française des bulletins maghrébins les plus récents. Du côté des enquêtés, les questions simples mais qui impliquent une auto-identification subjective auront, à l'état civil, un contenu sans doute différent suivant les événements : au mariage, l'intéressé répond, à l'accouchement parfois, mais au décès jamais. Enfin, la nature des relations d'enquêteur à enquêté peut affecter profondément l'orientation des réponses, en particulier si le critère retenu est porteur de beaucoup d'affectivité.

III. Collecte de l'information

L'information recueillie doit remplir trois fonctions : dénombrer les effectifs des sous-populations, mesurer leurs caractéristiques structurelles et saisir les flux qui contribuent à leur renouvellement. Quatre types de sources contribuent à cette information : les recensements, l'état civil, les autres sources de type administratif et les enquêtes. Les problèmes posés varient selon les cas : le choix du mode d'identification est un de ces problèmes.

Dénombrer, c'est à la fois compter et fournir une éventuelle base de sondage pour des études plus approfondies. C'est le domaine du recensement, opération exhaustive qui permet d'atteindre même des populations de faible taille, mais opération lourde qui saisit difficilement des groupes mal localisés et qui doit se contenter, dans l'identification des individus, de critères objectifs simples (langue maternelle ou couleur, par exemple) ou d'une auto-identification sommaire (êtes-vous catholique ?). Les fichiers de type administratif répondent souvent à des critères plus précis, attestés par des documents au moment de l'inscription, mais leur mise à jour est généralement difficile. Enfin, les enquêtes par sondage permettent d'utiliser des définitions plus fines des sous-populations, en particulier par une meilleure qualité des relations d'enquêteur à enquêté, mais elles nécessitent le recours à des techniques parfois délicates et ne donnent des résultats fiables que pour les groupes d'effectifs relativement importants.

Caractériser c'est, au-delà du comptage, une description de la structure des sous-populations par âge, sexe, profession, etc. . . Le recensement est là encore, une source privilégiée surtout s'il s'agit de groupes de faible taille car le croisement des variables qui servent à caractériser ceux-ci ne laisse, bien rapidement, que des effectifs bien réduits dans chaque catégorie. Cependant, les attributs retenus ne peuvent être que simples, car le bulletin individuel du recensement doit être bref et impersonnel. Les enquêtes seront nécessaires pour des critères plus fins, en particulier, dans tout le domaine des attitudes et des opinions.

Deux types de sources permettent de saisir directement les flux qui concourent au renouvellement des sous-populations : l'état civil pour les mouvements naturels et les sources de type administratif pour les autres entrées et sorties (baptêmes, naturalisations, etc. . .). Chacune pose cependant des difficultés :

- les données de l'état civil doivent être rapprochées de celles du recensement pour mesurer la fréquence des phénomènes étudiés. Il en résulte un délicat problème de comparabilité entre les deux définitions des sous-populations ; celui-ci n'est généralement résolu de façon pleinement satisfaisante que par le couplage nominatif des deux informations ;

- *les autres sources sont loin de couvrir tous les phénomènes qui affectent la croissance des sous-populations : un transfert linguistique ou l'abandon d'une religion, par exemple, ne sont généralement pas enregistrés et il faut estimer leur importance par le rapprochement de deux recensements successifs, qui pose à nouveau le problème de la comparabilité des définitions, ou par le biais de questions rétrospectives (origine ethnique, et langue maternelle, par exemple) dont les résultats valent ce que vaut la mémoire des enquêtes.*

Au total, les points de contact sont à la fois plus nombreux et plus imprécis entre sous-populations qu'entre les ensembles nationaux clairement délimités par des frontières géographiques. Ceci résulte à la fois de la difficulté d'identifier de manière indiscutable ceux qui appartiennent à la sous-population étudiée et de l'importance que jouent les passages d'un groupe à l'autre dans le renouvellement de ceux-ci. Ces frontières floues souvent franchies et des effectifs parfois restreint rendent généralement difficiles la saisie et la mesure de l'état et du mouvement des sous-populations - ils justifient aussi la spécificité de leur analyse.